

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 29 novembre 2022 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; J-C ARAGON ; M. IBARS ; A. KELLY ; L. GASC ; J-D POUSSIER ; C. PROUTEAU ; M. PEREZ ; B. DANIS ; N. LECLERC ; D. CUPOLI ; C. AZAIS ; W. BIGNON ; J-M DUMAS ; A. ZAKHARY

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER ; G. REQUENA par M. PEREZ ; S. BASSI-ALLEMAND par A. KELLY ; A. CHOUKROUN par M. IBARS ; S. MARTI par L. GASC ; S. JEAN par J-D POUSSIER ; L. DELAITE par C. PROUTEAU ; D. VIALAS par D. CUPOLI ; J. GROSSO par A. ZAKHARY

Absents : JF. MARY ; C. PINO ; C. BASTIDE ; D. SAUVADE

10. Débat d'orientation budgétaire 2023 (Annexe 2)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un débat doit avoir lieu au Conseil sur les orientations générales du budget, ainsi que sur les engagements pluriannuels de la collectivité,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire sur la base d'un rapport, annexé à la présente délibération, doit faire l'objet d'un vote,

Compte tenu de ces divers éléments, je vous invite à :

Prendre acte de la tenue du débat sur les orientations générales du budget, ainsi que sur les engagements pluriannuels de la collectivité pour l'exercice 2023.

Adopter le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023, sur la base du rapport ainsi présenté.

Il convient d'en délibérer.

Rappel sur les conditions du vote en cliquant sur : [Conditions du vote](#)

LE CONSEIL
Entendu l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré,
PREND ACTE
A LA MAJORITE
Pour 23
Contre 2
(J. GROSSO ; A. ZAKHARY)

DECIDE

De prendre acte de la tenue du débat sur les orientations générales du budget, ainsi que sur les engagements pluriannuels de la collectivité pour l'exercice 2023.

D'adopter le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023, sur la base du rapport ainsi présenté.

La secrétaire de séance
Marie PEREZ



Pour extrait conforme,
Le Maire
Yves MICHEL

